



**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE GESTION-FINANCES
POUR LE PREAVIS 14/22
AU CONSEIL COMMUNAL**

Commission de Gestion-Finances – Rapport général gestion & comptes, vœux et rapports des sous-commissions, questions-réponses exercice 2021

Président de la COGEFIN : Colin Grand, colin.grand@plr-moudon.ch, 079 952 95 16

Présidents-es des sous-commissions :

- Subventions & Patinoire : Céline Ombelli
- Conciergerie : Sophie Demierre
- Services Industriels : Cédric Böhlen

Adopté par la COGEFIN le 08 juin 2022

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 21 juin 2022

SOMMAIRE

<i>Rapport général du Président</i>	2
Constitution et organisation de la commission	2
Travail de la commission de COGEFIN.....	4
Remarques sur les comptes communaux.....	5
Remerciements	5
<i>Vœux de la commission</i>	5
<i>Conclusion (décharge à la Municipalité de l'exercice 2021)</i>	6
<i>Rapport des sous-commissions</i>	7
Subventions & Patinoire	7
Conciergerie	12
Services industriels	15
<i>Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Gestion 2021</i>	18
Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique	18
Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale	19
Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal.....	21
Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal.....	24
Dicastère de Monsieur Roger Muller, Municipal	27
Dicastère de Monsieur Félix Sturner, Municipal.....	28
Dicastère de Monsieur Raphaël Tatonne, Municipal.....	30
<i>Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Comptes 2021</i>	31
Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique	31
Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale	32
Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal.....	37
Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal.....	40
Dicastère de Monsieur Roger Muller, Municipal	43
Dicastère de Monsieur Félix Sturner, Municipal.....	47
Dicastère de Monsieur Raphaël Tatonne, Municipal.....	49
<i>Annexe</i>	51

Commission de Gestion-Finances (COGEFIN) pour l'exercice 2021**Rapport général du Président****Constitution et organisation de la commission**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 95 du règlement du Conseil communal (RCC), le rapport de gestion a été remis à la COGEFIN le 31 mars 2021 dans sa version provisoire et le 1er juin 2021 dans sa version définitive.

Selon les dispositions de l'article 100 du règlement du Conseil communal (RCC), la COGEFIN vous adresse le rapport écrit sur la Gestion ainsi que sur les Comptes de l'exercice 2021.

Pour rappel :

DÉFINITION, MANDAT ET OBJECTIFS

« La commission de gestion et la commission des finances constituent les commissions de surveillance au niveau communal ».→ art. 40f LC

Les communes sont libres d'instituer une commission de gestion et une commission des finances ou de ne disposer que d'une unique commission de gestion-finances (ci-dessous nommée COGEFIN). Elles sont des instruments du Conseil communal ou général pour surveiller la bonne gestion des deniers publics ainsi que la tenue régulière des comptes par la Municipalité et l'administration communale. Les commissions de surveillance assurent donc une mission de surveillance interne à la commune. «[...] Il convient toutefois de rappeler que le pouvoir de surveillance sur les communes est attribué au Canton par la Constitution vaudoise».→ art. 140 Cst. VD et 139 LC

L'objectif premier des commissions de surveillance est d'évaluer la gestion opérée par la Municipalité et ainsi mettre en lumière d'éventuelles insuffisances ou pistes d'amélioration dans la conduite de ses politiques publiques. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration. Le but est d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour améliorer ses prestations et son efficacité, mais aussi mettre en exergue les domaines dans lesquels celle-ci s'est particulièrement investie.

C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra se mettre en place un processus d'amélioration réciproque favorisant une gestion plus rigoureuse de la commune.

Les commissions de surveillance ont un rôle important à jouer vis-à-vis de la population puisque leur action permet d'informer les citoyens sur la qualité de la gestion de la Municipalité et la bonne marche de l'administration communale. Leur action peut ainsi servir à renforcer la transparence de l'activité de la Municipalité et de l'administration et ainsi asseoir la confiance

que la population nourrit à l'égard des autorités communales. En définitive, leur activité favorise le contrôle démocratique que les habitants d'une commune peuvent exercer sur leurs autorités.

La COGEFIN s'est constituée le mardi 25 janvier 2022, sous l'autorité de Monsieur Michel Bula, Président du Conseil Communal. Depuis cette date la commission de surveillance est sous la présidence de Monsieur Colin Grand et se compose de la manière suivante :

Mesdames :

Sandrine Bosse Buchanan, *Commissaire*

Sophie Demierre, *Commissaire*

Céline Ombelli, *Commissaire*

Messieurs :

Alexandre Anthonioz, *Commissaire*

Simon Benjamin, *Commissaire*

Cédric Böhlen, *Commissaire*

Colin Grand, *Président*

Jakup Isufi, *Commissaire*

Julien Pittet, *Commissaire*

Le rapport d'exercice 2021 sur la Gestion et les Comptes a été conduit sous la responsabilité de :

- Messieurs Simon Benjamin et Julien Pittet
Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique
Adm. Générale, Promotion économique et Tourisme
- Messieurs Alexandre Anthonioz et Colin Grand
Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale
Environnement ; Voirie
- Messieurs Cédric Böhlen et Jakup Isufi
Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal
Aménagement du territoire
- Messieurs Simon Benjamin et Julien Pittet
Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal
Finances ; Eau et énergies
- Mesdames Sandrine Bosse Buchanan et Céline Ombelli
Dicastère de Monsieur Roger Muller, Municipal
Bâtiments ; Culture et cultes
- Mesdames Sandrine Bosse Buchanan et Sophie Demierre
Dicastère de Monsieur Félix Sturner, Municipal
Enfance ; Jeunesse et cohésion sociale
- Mesdames Sophie Demierre et Céline Ombelli.
Dicastère de Monsieur Raphaël Tatonne, Municipal
Sécurité ; Sports

La COGEFIN a nommé les sous-commissions suivantes :

Patinoire & Subventions	Madame Céline Ombelli, <i>Présidente</i> Madame Sandrine Bosse Buchanan, <i>Commissaire</i> Monsieur Colin Grand, <i>Commissaire</i>
Conciergerie	Madame Sophie Demierre, <i>Présidente</i> Monsieur Simon Benjamin, <i>Commissaire</i> Monsieur Julien Pittet, <i>Commissaire</i>
Services Industriels	Monsieur Cédric Böhlen, <i>Président</i> Monsieur Alexandre Anthonioz, <i>Commissaire</i> Monsieur Jakup Isufi, <i>Commissaire</i>

Travail de la commission de COGEFIN

La Commission organise courant mars les sous-commissions pour la gestion ainsi que le planning des visites qu'elle souhaite faire en ce début de législature. Décision est prise de se pencher sur des sujets parfois évoqués sur l'exercice 2020-2021 ou sur ceux qui attirent l'attention de l'un ou l'autre des commissaires.

C'est ainsi que les Services Industriels, la Patinoire & les Subventions ainsi que la Conciergerie ont été choisis pour étude pour l'exercice 2021.

Pour les comptes et la gestion 2021, la COGEFIN a analysé, comme indiqué précédemment, tous les documents transmis par le Greffe. Elle a ensuite posé différentes questions aux municipaux concernés avant de les auditionner.

Il est à relever qu'être membre de la COGEFIN représente un engagement conséquent. En effet en groupe, individuellement ou en séances plénières, le cumul des auditions, des visites, des séances de préparation de rapports totalisent plus de 150 présences depuis janvier ! Planifier des dates convenant à tous les membres et intervenants est un réel challenge compte tenu des engagements respectifs très chargés qu'ils soient professionnels, bénévoles, politiques et/ou privés.

Le Président tient à relever la présence régulière de la grande majorité des membres à presque tous les rendez-vous. Les rencontres se sont toujours déroulées dans une ambiance bienveillante, collégiale et constructive. Il remercie vivement tous les commissaires pour leur assiduité et la qualité de leur travail.

Remarques sur les comptes communaux

Le tableau ci-dessous donne un résumé des valeurs clés des comptes de 2015 à 2021.

	Charges	Produits	Résultats
2015	30'016'886.19	30'289'712.12	272'825.93
2016	29'473'522.88	29'815'488.87	341'965.99
2017	29'620'614.95	29'955'391.96	334'777.01
2018	31'835'234.33	31'924'191.19	88'956.86
2019	32'105'444.86	32'288'575.30	183'130.44
2020	31'618'232.68	31'954'370.52	336'137.84
2021	31'784'973.41	32'098'947.44	313'974.03

Le tableau ci-dessous donne des valeurs de plusieurs indicateurs pour les 9 dernières années :

Indicateurs	Résultats	Marge d'autofinancement	Investissements	Dettes	Nombre d'habitants	Dettes par habitants
2013	342'776	3'290'383	3'615'112	33'632'372	5'728	5'871
2014	240'448	3'609'252	2'298'744	31'910'794	5'871	5'435
2015	272'825	4'461'627	3'190'726	31'384'423	6'009	5'223
2016	341'965	4'729'986	1'661'676	29'807'036	6'155	4'843
2017	334'777	5'366'877	551'503	29'264'794	6'185	4'732
2018	88'957	4'886'087	1'978'926	26'176'400	6'135	4'267
2019	181'130	5'292'483	2'259'907	22'395'500	6'115	3'663
2020	336'137	4'534'447	2'091'826	19'100'000	6'128	3'120
2021	313'974	5'310'182	2'672'666	12'400'000	6'176	2'007

Remerciements

La COGEFIN tient à remercier vivement toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont facilité le travail de la Commission, soit en participant à l'une ou l'autre des rencontres, soit en répondant aux nombreuses questions et interrogations des commissaires ou encore en organisant les visites.

Un merci tout particulier aux Municipaux et aux Chefs de Service qui ont répondu présents à nos convocations et au personnel du Greffe qui a facilité le travail de la Commission.

Vœux de la commission

N°01 : Au vu des problèmes rencontrés lors de la réfection du Pont St Eloi, la COGEFIN souhaite que la Municipalité fasse en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas à l'avenir.

N°02 : La COGEFIN souhaite également que la Municipalité continue à répondre favorablement à tous les programmes de rénovation (par exemple des bâtiments communaux) ou de pollution lumineuse proposés par la DIREN (Direction de l'énergie – Canton de Vaud).

Conclusion (*décharge à la Municipalité de l'exercice 2021*)

Forte de son examen de la gestion de la Municipalité et des différents services, la COGEFIN, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité 14/22 ;
 - Ouï le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. Approuve la gestion et les comptes de la Municipalité pour l'exercice 2021 et lui en donne décharge ;**
 - 2. Adopte les comptes communaux 2021, avec un excédent de recettes de CHF 313'974.03.**

Colin Grand
Président

Monsieur Alexandre Anthonioz, Commissaire

Monsieur Simon Benjamin, Commissaire

Monsieur Cédric Böhlen, Commissaire

Madame Sandrine Bosse Buchanan, Commissaire

Madame Sophie Demierre, Commissaire

Monsieur Jakup Isufi, Commissaire

Madame Céline Ombelli, Commissaire

Monsieur Julien Pittet, Commissaire

Rapport des sous-commissions

Subventions & Patinoire

Rapport de la « Sous-commission Patinoire et subventions »

CONSEIL COMMUNAL DU 21 JUIN 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN dans son organe de gestion a composé la sous-commission « subventions et patinoire » avec Mesdames Céline Ombelli, Présidente, Sandrine Bosse Buchanan et Monsieur Colin Grand. C'est avec l'étude des thématiques abordées ainsi qu'avec l'audition des Municipaux concernés, que nous remercions pour sa disponibilité et clarté dans ses explications, que nous avons pu donner rapport au Conseil communal.

Patinoire

Patinoire de Moudon – point de situation :

Force est de constater que la patinoire de Moudon est une activité hivernale qui est très attendue et appréciée des jeunes de Moudon et environs. L'édition 21-22 sous la Grenette, a animé le cœur de la ville, avec une meilleure visibilité des lieux que lorsqu'elle se trouvait dans la cour de la caserne. De plus, les restaurateurs ayant pris la charge de l'entretien de la patinoire et de la gestion de la buvette y relative, ont également veillé à proposer une activité pour les adultes, et ainsi exploiter cette patinoire sous un angle nouveau ; nous ne pouvons qu'être reconnaissant envers cette nouvelle dynamique.

Pour rappel, lors des éditions précédentes, la patinoire était sise dans la cour intérieure de la caserne, cela fermait ainsi les lieux et n'invitait pas forcément à y accéder. Chaque place à ses avantages et ses inconvénients, mais la COGEFIN est d'avis que les choix pour l'édition qui a pris fin en février était la meilleure. Plusieurs points ont été relevé : surface réduite (économie), situation au centre-ville (visibilité accrue), convier des professionnels de la restauration à tenir les lieux (expérience, création de soirée à thème, etc.). Notons enfin qu'elle bénéficie d'une page sur le site de l'Office du tourisme.

Toutefois malgré une belle fréquentation et ces belles années d'animation hivernale, la COGEFIN doit constater que cette offre n'est pas rentable pour la Commune. Ainsi, notre souhait étant que cette dernière perdure dans le temps tout en étant raisonnable financièrement pour la Commune. Notre commission souhaiterait que les points suivants soient étudiés pour les éditions prochaines :

1) Entrée :

Force est de constater que le patinage étant une occupation hivernale aussi prisée que le ski, beaucoup de jeunes et de moins jeunes possèdent leurs patins et viennent donc profiter de l'installation sans déboursier d'argent pour y accéder ; sans compter qu'une

grande enseigne moudonnoise a profité de l'occasion en proposant des patins à un prix très bon marché. La COGEFIN a donc demandé à la Municipalité si elle avait l'intention de se pencher sur cette question et d'envisager de rendre payante l'entrée à la patinoire (CHF 1.- à 2 .-, par exemple) indépendamment de la location des patins et/ou d'instaurer des abonnements pour la saison, comme cela est le cas à Penthaz ou d'en d'autres communes¹, par exemple.

Le Municipal Raphaël Tatone nous a répondu que la question n'avait pour le moment pas encore été abordée, mais que la Municipalité pourrait y réfléchir.

2) Location des patins

La COGEFIN a demandé qui encaissait le produit des locations de patins.
Réponse : la Commune de Moudon.

¹ Penthaz :

*Abonnement saison, sans location des patins : enfants : CHF 30.- / adultes : CHF 50.-
Abonnement saison avec location des patins : enfants : CHF 60.- / adultes : CHF 100.-*

Château d'Oex :

Enfants CHF 5.- / adultes CHF 6.- / nocturne CHF 5.- adultes et enfants.

Les Diablerets :

*Sans patin : enfants : CHF 3.- / adultes CHF 5.-
Avec patins : enfants : CHF 7.- / adultes : CHF 9.-*

Cartes de séjour et indigènes : enfants : CHF 2.- / adultes : CHF 4.-

Cartes de séjour et indigènes : enfants : CHF 6.- / Adultes : CHF 8.-

Les Mosses :

Show pour les petits de 17h00 à 19h00

Sans patin enfants CHF 3.- / Adultes CHF 5.-

Avec patins enfants CHF 5.- / adultes CHF 8.-

Villars :

Location de patins : CHF 5.- (enfants et adultes)

Location de patinettes : CHF 2.- (enfants)

1 entrée adulte : CHF 8.- / avec carte de séjour CHF 3.-

1 entrée enfant : CHF 5.50.- /, avec carte de séjour CHF 3.-

10 entrées adultes : CHF 65.- / 10 entrées enfants CHF 45 .-

Groupe dès 15 personnes : CHF 4.50.-

Vevey :

Sans patin : enfants : CHF 3.- / adultes CHF 5.-

Avec patins : enfants : CHF 8.- / adultes : CHF 10.-

3) Accords avec restaurateurs

La COGEFIN a également demandé des précisions quant aux accords conclus avec les restaurateurs pour la gestion de la patinoire.

Le Municipal Raphaël Tatone nous a apporté les informations suivantes : une convention a été passée avec le tenancier du Café de la Tour qui, en échange de tenir la buvette, sans devoir payer de location, s'est occupé de l'entretien de la glace, du nettoyage des toilettes et de la surveillance des classes (plus de 1000 élèves ont pu profiter de la patinoire).

Le tenancier du Sueno Latino est venu l'aider, librement. Le Café de la Tour a en outre animé la patinoire en y organisant des soirées à thème (disco, fondue, etc.).

4) Location chalets/sono/éclairage

Et enfin, il a été demandé si la location des chalets, de l'éclairage et de la sono étaient compris dans le prix de la location de la patinoire. Seul l'éclairage au sol, dans la glace, était compris dans le prix de la location. Les chalets, la sono et les éclairages « en hauteur » ont dû être loués à part.

La COGEFIN a en outre émis l'idée que pour le fonctionnement futur de la patinoire, afin que cette activité qui plaît et anime de façon positive le centre de Moudon, perdure :

Sponsoring :

La patinoire, ou l'enceinte l'abritant, pourrait être des surfaces permettant d'apposer des bâches publicitaires contre rémunération financière, ou tout autre soutien pouvant être bénéfique à la patinoire.

En effet, notre ville est riche de plusieurs entreprises, sociétés qui pourraient probablement envisager d'accepter, comme cela se fait dans d'autres communes disposant d'une patinoire, de mettre leur logo, de faire leur promotion contre rémunération.

La liste des sponsors pourrait également figurer dans le flyer ou le journal « j'aime Moudon », dans le communiqué de l'OT, ou toute autre plateforme que la Municipalité jugerait utile.

Ceci permettrait donc d'avoir une entrée d'argent supplémentaire, et d'ainsi faire baisser les charges incombant à la Commune de Moudon !

Subventions

Définition - point de situation :

La COGEFIN s'est penchée sur la question des subventions, car ce sujet est, à chaque Préavis concernant le Budget ou les Comptes, l'objet de vives discussions au sein du Conseil communal. Nous avons donc cherché à clarifier un certain nombre de points, sans juger de la pertinence de l'attribution de ces aides.

Face à la diversité des termes figurant dans les noms de comptes, nous avons demandé à quel genre d'aide ils correspondaient. L'explication de Monsieur Serge Demierre, Municipal, est la suivante :

- « Don » : Aide financière ponctuelle.
- « Soutien » : Aide financière ou « logistique ».
- « Subvention ou subside » : Montant fixe et régulier, versé à une collectivité et géré par celle-ci.

Seule la participation aux frais des Écoles de Musique échappe à cette règle, car elle découle d'une loi cantonale et varie selon le nombre d'enfants concernés. Le montant varie donc d'une année à l'autre.

Nous avons ensuite demandé à voir le détail des comptes dits « Dons, aides et subventions casuels » (xxx.3659.00 ou xxx.3654.00) où figurent des demandes ponctuelles de dons. Les comptes n'ont jamais dépassé les budgets prévus à cet effet et s'appliquent généralement à la réalisation d'un projet particulier ou à soutenir provisoirement une association qui en aurait besoin. Monsieur Serge Demierre, Municipal, nous a informé que ces dons casuels sont au nombre de 80 par année en moyenne.

Nous avons enfin demandé s'il existait des critères de sélection pour l'obtention d'aides communales et si des cahiers des charges étaient établis avec les bénéficiaires. La Municipalité a en fait devancé notre demande, car elle a établi une directive² concernant les subventions de la Commune de Moudon au mois de février 2022. Nous joignons ce document à notre présent rapport.

Les critères de sélection doivent respecter les Art. 3 à 7 de cette directive, soit : être conforme au bien commun, à l'utilité publique de la Commune et respecter l'égalité hommes-femmes. Une convention est établie entre la Commune et le bénéficiaire si le montant est supérieur ou égal à CHF 100'000.- et un contrôle est établi afin de vérifier que les subventions soient utilisées de manière conforme.

² Directive sur les subventions de la Commune in annexe

En conclusion :

La COGEFIN remercie et adresse ses félicitations à la Municipalité pour cette entreprise, et par la présente, lui fait part également de ses observations éventuelles et constructives pour le futur de la patinoire.

De plus, la COGEFIN souhaite adresser ses meilleures félicitations à la Municipalité d'avoir mis en place un cadre légal permettant une gestion plus claire et plus transparente des subventions communales à l'avenir.

**Pour la COGEFIN,
Membres de la sous-commission :**

Mesdames Céline Ombelli, Présidente, Sandrine Bosse Buchanan, et Monsieur Colin Grand

Moudon, le 08 juin 2022

Céline Ombelli, Rapportrice

Conciergerie

Rapport de la « sous-commission conciergerie »

CONSEIL COMMUNAL DU 21 JUIN 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN dans son organe de gestion a composé la sous-commission « conciergerie » avec Madame Sophie Demierre, Présidente, ainsi que Messieurs Julien Pittet et Simon Benjamin. C'est avec l'étude des thématiques abordées ainsi qu'avec l'audition du Municipal, que nous remercions pour sa disponibilité et clarté dans ses explications, que nous avons pu donner rapport au Conseil communal.

Conciergerie – point de situation :

Le Municipal Roger Muller a repris le dicastère des Bâtiments en juillet 2021 et a pris connaissance de l'état des lieux transmis par l'audit établi en 2019 et des doléances du service de conciergerie.

L'audit démontrait un effectif suffisant avec une organisation à revoir, soit trouver un équilibre des charges et du temps de travail. Des entretiens individuels ont ensuite été effectués entre Messieurs Roger Muller, Municipal, Armend Imeri, Secrétaire municipal, et les divers collaborateurs du service de conciergerie.

Cette manière de procéder a permis de mettre en évidence des problèmes récurrents. Un retour a été donné le 04 mai 2022 au personnel du service de conciergerie. Par contre, la Commission du personnel avait déjà reçu le rapport établi suite aux entretiens individuels organisés par Messieurs Roger Muller, Municipal, et Armend Imeri, Secrétaire municipal.

Celui-ci relevait les informations ci-dessous :

Les cadres actuels en place sont M. Figliola et Mme & M. Flaviano.

Points relevés lors des entretiens :

- Identifier les différents postes et employés (personnel de nettoyage – concierge)^[1] ;
- Faire exprimer les collaborateurs en cas de souci ;
- Suivre une méthodologie.

L'un des problèmes principaux est celui du respect ! Quelques maladroites de la part des cadres ont été et sont toujours relevées et inversement ; soit des employés vis à vis des cadres.

Points relevés à améliorer :

- La cohérence [2] des cadres ;
- Le service de piquet (week-end) car cette notion est faite que pour la voirie actuellement. Il faut également revoir le règlement de la rémunération lors des piquets ;
- Absences du personnel : prendre une société de nettoyage professionnelle pour parer aux longues absences maladie ou accident du personnel afin de maintenir le moral de l'effectif en place.

Formation :

- Certains cadres n'ont pas reçu de formation adaptée à leur emploi ;
- Certains employés n'ont jamais reçu de formation adéquate à leur profession. Il serait important de leur démontrer le côté positif des formations, afin qu'ils puissent connaître l'importance de la propreté dans leur profession. Le CEP offre des formations adéquates aux besoins des employés.

Horaires :

- Une inadéquation des horaires a été soulignée. Par exemple, aux Charmilles et à l'ancienne Ochette des horaires "type bureau" y sont relevés. Les employés vont travailler lorsque les élèves sont encore là.

Structure :

- Pas de « chef » qualifié donc non-respect des directives en place. (exemple : refus de mettre les habits qui les identifient comme employés communaux). Non-reconnaissance de l'autorité des responsables ;
- L'organigramme n'est pas connu et donc non respecté.

Propositions de la Municipalité :

[1] Engager un gérant niveau brevet à 100% afin qu'il seconde également le Municipal dans son dicastère des Bâtiments. Actuellement un poste à 70% est libre. Il faut trouver les 30% restants sur le plan financier. Délai : fin de l'été, début de l'automne ;

[2] Faire un organigramme pour que chaque collaborateur sache qui est son supérieur, sa hiérarchie.

En conclusion :

La COGEFIN remercie la Municipalité d'avoir pris les mesures nécessaires quant aux divers points soulevés précédemment, et par la présente, lui fait part également de ses souhaits :

- Faire une planification à long terme des bâtiments communaux comme demandé par le CC ;
- Avoir une conciergerie efficiente ;
- Fournir un environnement apaisé au sein de la conciergerie.

**Pour la COGEFIN,
Membres de la sous-commission :**

Madame Sophie Demierre, Présidente, ainsi que Messieurs Julien Pittet et Simon Benjamin

Moudon, le 08 juin 2022

Sophie Demierre, Rapportrice

Services industriels

Rapport de la « sous-commission Services Industriels »

CONSEIL COMMUNAL DU 21 JUIN 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN dans son organe de gestion a composé la sous-commission « Services Industriels (SI) » avec Messieurs Cédric Böhlen, Président, Alexandre Anthonioz et Jakup Isufi. C'est avec l'étude des thématiques abordées, ainsi qu'avec l'audition du Municipal, et des collaborateurs concernés, que nous remercions pour leur disponibilité et clarté dans leurs explications, que nous avons pu donner rapport au Conseil communal.

Visite des SI de la commune de Moudon

Municipal responsable du dicastère :

M. Serge Demierre (Finances ; Services industriels)

Date de la visite :

Mercredi 06 avril 2022

Présents :

Municipal : Monsieur Serge Demierre
Collaborateurs SI : Monsieur Emilio Pinheiro et son équipe
Commissaires : Madame Sandrine Bosse Buchanan, Messieurs Colin Grand, Jakup Isufi, Alexandre Anthonioz et Cédric Böhlen.

Introduction et accueil

Le but de la sous-commission a été de visiter l'un des secteurs d'activités des services communaux et plus précisément les services industriels avec le réseau d'eau, sous la responsabilité de Monsieur Serge Demierre, Municipal des dicastères « Finances, Eau et Énergies ». Nous le remercions pour son accueil et la préparation de la visite.

Lors de notre visite nous avons pu faire connaissance du personnel du service, découvrir l'outil informatique servant à la gestion du réseau d'eau et visiter le puit de captage de Plan-Dessous, ainsi que le réservoir de Belflori. Il s'agit de l'un de réservoir alimentant en eau potable la Commune de Moudon et ses habitants.

L'accueil de la sous-commission a eu lieu 08h00 dans les locaux du service le mercredi 06 avril 2022 par M. Serge Demierre. A suivi la présentation au complet de l'équipe de M. Emilio Pinheiro (responsable de team) avec descriptif de l'activité du service et présentation personnelle de ses 4 collaborateurs).

Cette équipe fournit sans discontinuité en eau potable la Commune et assure le bon fonctionnement du réseau d'eau 24h/24, 7j/7, toute l'année y compris jours fériés et week-end.

Un service de piquet est continuellement assuré pour répondre à la demande et aux urgences. A titre indicatif, la consommation journalière d'eau est de 1'173 m³.

La sous-commission a pu découvrir une équipe soudée et motivée. Nous relevons la qualité des prestations fournies ainsi que le professionnalisme de l'ensemble de l'équipe au travers des expériences professionnelles et du niveau de formation spécifique dans ce domaine d'activité. De par leur formation de base et expérience, l'ensemble des personnes du team peut travailler dans le 95% des cas de manière totalement indépendante et autonome. Des formations continues sont régulièrement suivies en cours d'année pour compléter et parfaire les compétences selon l'évolution de la technologie et des normes. Nous signalons également la formation spécifique et rare de Monsieur Pinheiro comme « Fontainier ». Cette formation est validée par un brevet fédéral.

Au nom de la COGEFIN, Monsieur Cédric Böhlen a profité de l'occasion pour féliciter et remercier l'ensemble de l'équipe pour la qualité de son travail, son dévouement pour le bien public et son professionnalisme sans faille. Ce service assure en continu depuis moult années, à l'ensemble de la population moudonnoise, un service de qualité quant à la disposition d'un bien de première nécessité, l'eau potable.

Par la suite, les membres de la sous-commission ont pu découvrir le système informatique gérant l'ensemble du réseau d'eau de la Commune. Un visuel des installations avec la représentation des différents réservoirs et réserves incendies, ainsi que les sources, conduites et puit sont informatiquement représentés.

Monsieur Pinheiro, responsable d'équipe, nous informa que notre réseau d'eau avait des fuites d'eau d'environ 7% annuel, il compléta : « c'est une perte assez faible, certaines villes à taille comparable ont jusqu'à 20% de pertes. Moudon évite cela grâce à une rigueur d'entretien du réseau d'eau ».

Des données chiffrées sont ainsi transmises, en temps réel, sur les débits et volume d'eau contenu dans l'ensemble du réseau d'eau communal. Des alertes sont, si nécessaire, déclenchées automatiquement et préviennent tout éventuel problème sur le réseau. La télégestion est assurée par le système Wydmeyer.

L'alimentation en eau est assurée par pompage du puit de Plan-Dessous et non plus par les sources communales, qui ont encore une teneur en chlorothalonil supérieure à l'eau de la nappe phréatique dans lequel nous pompons actuellement.

Le pompage pour le remplissage des réservoirs, qui alimentent le réseau d'eau, coûte à la Commune env. CHF 500.- par mois en électricité. Ce surcoût est engendré puisqu'il faut amener l'eau en hauteur dans les réservoirs, or qu'à l'époque, la gravité elle seule s'occupait de remplir ces derniers.

Enfin, il est à mentionné que l'eau de la Commune de Moudon est d'excellente qualité. Elle est régulièrement contrôlée par nos services et fait également l'objet de contrôles par les services cantonaux.

Visite du puit de Plan-Dessous

Après la présentation de l'équipe et du système informatique, l'ensemble de la sous-commission s'est déplacée à la station de pompage de Plan-Dessous, sous la conduite de Messieurs Demierre, Municipal et Pinheiro, responsable d'équipe.

Il est important de souligner que Moudon dispose d'une concession maximum de pompage de 5'000 litres par minute, dans la nappe phréatique, délivrée par le canton. Le puit, d'une profondeur de 26 m capte l'eau dans la nappe phréatique sur une distance de 80 mètres.

Prochainement, le puit devra être mis aux normes, ce dernier devra être fermé d'un couvercle en inox. Au fur et à mesure des travaux d'entretien, la Commune a toujours remis aux normes et adaptés les différents composants, selon les nouvelles directives, comme : remplacement de l'ancienne tuyauterie par une tuyauterie en inox, ainsi que les drains de captage souterrains.

Visite de Belflori 1 + station de pompage champ Bernard

Ce réservoir d'une capacité de 1mio de litres, en parfait état d'entretien, sera toutefois à remettre aux normes prochainement et fera l'objet d'un nouveau Préavis. Sur site et dans les locaux, se trouvent également la station de pompage « Champ Bernard » qui alimente le réservoir de Belflori 2. Il est à relever que les eaux dans les réservoirs sont tout le temps en mouvement et n'y reste que quelques heures avant d'être consommées.

Ces réservoirs font l'objet de travaux de surveillance et de maintenance hebdomadaire. Toutes les interventions sont planifiées pour garantir un parfait état de fonctionnement. La traçabilité des interventions est également assurée.

Nous remercions Messieurs Demierre, Municipal et Pinheiro, responsable d'équipe, pour cette visite riche en renseignements et l'excellent accueil. Remerciement également à toute l'équipe !

Conclusion

À Moudon, quotidiennement, sont consommés plus 1'173'000 de litres d'eau ; nous ne réfléchissons souvent que peu à la logistique nécessaire pour un approvisionnement d'une telle envergure. C'est dans cette optique que cette sous-commission s'est créée. Ainsi, nous pouvons rapporter au Conseil communal que l'équipe des cinq collaborateurs des SI fournissent une prestation de qualité, que nous pouvons saluer ce soir, tout en travaillant 24h/24, 7j/7 pour fournir de l'eau d'une excellente qualité et disponible en suffisance à n'importe quel moment du jour ou de la nuit. De plus, ils s'assurent également du bon fonctionnement du réseau (rendements, travaux à effectuer, etc.), s'occupent aussi de la gestion des volumes pompés (heures de fortes demandes, réserves incendies, etc.), et se tiennent à la disposition de toute la population moudonnoise en cas de nécessité.

Pour la COGEFIN, Membres de la sous-commission :

Messieurs Cédric Böhlen, Président, Alexandre Anthonioz, Jakup Isufi.

Moudon, le 08 juin 2022

Cédric Böhlen, Rapporteur

Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Gestion 2021

**Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique
Adm. Générale, Promotion économique et Tourisme**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 32 Effectif Moudon région-tourisme	Comme les stagiaires ont un taux d'activité de 100% et la directrice un taux de 70%, comment se déroule le suivi de leurs activités ?	La responsable administration & événements de l'OT travaillant également à 70%, les horaires de présence au bureau sont répartis de sorte qu'il y ait toujours physiquement au bureau une personne « responsable » pour encadrer les stagiaires. De plus, une séance hebdomadaire a lieu chaque lundi avec tout le team et des objectifs sont fixés pour la semaine ; ceux-ci sont revus et ajustés chaque lundi avec la directrice et reportés dans un tableau Excel qui est mis à jour au fur et à mesure de l'avancée dans les tâches, ce qui permet un bon suivi global. Il existe également une main courante où les stagiaires notent les passages au guichet et les téléphones et que la directrice consulte régulièrement.

**Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale
Environnement et Voirie**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 41 L'assainissement de la butte de tir	Est-ce que le système de récupération pour la butte de tir a été mis en place et aux frais de la société de tir ?	Non. Comme il est à la charge de la Sté de Tir, c'est à eux de le faire.
Page 41 Réflexion sur la décoration de l'espace public	La Municipalité prévoit-elle de communiquer à ce sujet ?	Oui, dès que nous aurons décidé de ce que nous allons faire.
Page 43 Effectif	Les frais de rémunération de la personne placée par la CGPI étaient-ils à la charge de la Commune ?	Non
Page 43 Effectif	Est-ce que le nombre d'EPT a été modifié suite au remplacement du chef de service ?	Non
Page 43 Effectif	Le nouveau chef de service a-t-il reçu les formations ad hoc ?	Il a été formé par l'ancien chef de Secteur.
Page 44 Exploitation voirie	Pour l'entretien et nettoyage, une augmentation de 30% des heures sur deux ans est constatée. Une démarche est-elle prévue pour limiter le phénomène de littering ?	Le littering est un problème qui touche beaucoup de communes. Pour lutter contre, nous organisons le « clean-up », et des stands de sensibilisation lors de manifestations.
Page 45 Manifestations	Ne faudrait-il pas mentionner le 1 ^{er} août comme une manifestation ? Idem pour le troc des enfants Idem pour la terrasse du milieu (Euro de foot).	Au niveau de la voirie, nous parlons des manifestations pour expliquer l'impact qu'elles ont sur ce service (mise à disposition de poubelles, nettoyage, mise en place)

<p>Page 45 Gestion et élimination des déchets</p>	<p>Combien de communes font partie de la déchetterie moudonnoise ? Comment sont traitées les ordures ménagères des communes partenaires ? Les taxes appliquées aux communes partenaires sont-elles similaires aux taxes moudonnoises ?</p>	<p>2 communes peuvent accéder à notre déchetterie, soit Rossenges et Chavannes-sur-Moudon.</p> <p>Les ordures ménagères sont récoltées et ramassées dans leur commune.</p> <p>Oui.</p>
<p>Page 46 Ramassage des ordures ménagères</p>	<p>Est-ce que le contrat de la nouvelle société de ramassage est comparable en termes de prix à celui de Gevisier SA ?</p>	<p>Dernièrement, nous avons procédé à un appel d'offres et c'est Transvoirie qui a été sélectionné, car il était moins cher.</p>
<p>Page 47 Comparatif des données</p>	<p>Ne faudrait-il pas ajouter une catégorie "déchets sauvages" ? (en relation avec la hausse de plus de 600 heures en deux ans pour l'élimination de ces déchets)</p>	<p>Tout est possible, seulement il va être très compliqué de noter les heures afin de différencier les types de déchets.</p>

**Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal
Aménagement du territoire**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 57	Est-ce qu'il est prévu une augmentation de l'effectif ?	Non
Page 52	Est ce qu'il y a des changements de compétence pour assurer les prestations du service ?	Les prestations fournies par le bureau technique communal n'ont pas été modifiée en 2021. Les compétences nécessaires sont donc toujours les mêmes.
Page 58	Est-ce que la LATC 111 correspond aux compétences communales d'autorisations sans enquête ?	Oui, la définition est la suivante : Conformément à l'article 111 LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), la Municipalité peut dispenser de l'enquête publique les projets de minime importance pour autant : <ul style="list-style-type: none"> • qu'ils ne portent pas atteinte à un intérêt public prépondérant tel que la protection de la nature, du paysage, des sites naturels ou construits et des monuments historiques; • qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts privés dignes de protection, en particulier à ceux des voisins; • qu'ils n'aient pas d'influence sur l'équipement et l'environnement.
Page 59	Jardins communaux, vue l'augmentation des demandes d'obtention de lot, est-il prévu une augmentation de l'offre ?	Oui, une possibilité de créer une zone de 20 nouveaux parchets au Champ-du-Gour est étudiée.
Page 59	Quelle est la différence entre un dossier d'enquête délivré et un permis de construire délivré ?	La réponse se trouve dans la procédure du permis de construire : <ul style="list-style-type: none"> - Le requérant dépose une demande de permis de construire à l'administration communale. - Examen par la commune

		<ul style="list-style-type: none"> - Décision de mise à l'enquête (ou de dispense) et transmission au canton, via la Camac - L'enquête publique dure 30 jours - Examen par les services cantonaux. - Décision cantonale transmise à la Municipalité - Décision communale d'octroi ou de refus du permis de construire. <p>En d'autres termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2021, 46 dossiers d'enquêtes publiques pour des demandes de permis de construire ont été transmis à la Camac - En 2021, 27 permis de construire ont été octroyés. 						
Page 60	Est-ce que la révision des citernes à mazout est obligatoire plutôt que souhaité ?	<p>En fonction du type et du volume de la citerne, et ainsi qu'en fonction du secteur de protection des eaux (S2 ;S3 ;Au ; üB), la directive cantonale découlant de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) distingue les installations qui nécessitent « un contrôle périodique obligatoire tous les 10 ans » ou « un devoir d'entretien général tous les 10 ans ».</p> <p>On utilise ici le terme « souhaité », car la majeure partie des citernes à Moudon font partie de la seconde catégorie pour lesquelles le contrôle est recommandé, mais non obligatoire.</p>						
Page 60	Est-ce que le nombre des citernes est en diminution ?	<p>Oui, le nb de mises hors service par année est de :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>2019</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>7</td> </tr> </table>	2019	8	2020	6	2021	7
2019	8							
2020	6							
2021	7							
Page 62	Est-ce que le nombre de mandataires externes est en augmentation ?	Le seul changement est la société Evolink SA qui reprend le mandat de BMC SA. Cela fait donc toujours le même nombre de mandataires.						
Page 64	Comment est prévu la transition des essences de	La transition des essences de bois en lien avec le changement climatique est déjà en cours. Comme cité plus en						

	bois en lien avec le changement climatique ?	amont dans le texte : « La part de résineux exploitée est relativement grande pour permettre la transition vers des peuplements feuillus plus adaptés aux stations de basses altitudes et aux changements climatiques ». En d'autres termes, on coupe du résineux et on replante du feuillu.
--	--	--

**Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal
Finances, Eau et énergies**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
	<p>Fin du 1er paragraphe: « Les résultats sont bons ». Est-ce que cela signifie qu'ils sont excellents ou qu'ils passent juste la rampe ?</p>	<p>Les résultats sont bons car au niveau de l'eau distribuée (nappe du Plan-Dessous) il n'y a que l'un des métabolites du Chlorothalonil qui dépasse légèrement la norme admise. Tous les autres paramètres sont conformes aux directives sanitaires. Il est rappelé que tous les résultats des prélèvements opérés par les services industriels sont à disposition sur le site internet de la Commune.</p>
	<p>Dans le second tableau, il manque une ligne indiquant les pertes, comme pour l'eau. On peut noter que les pertes diminuent d'année en année, elles sont de 1,5% en 2019, de 0,58% en 2020 et de -0,44% en 2021. Qu'est-ce que cela signifie ? Les SI ont-ils réussi à récupérer une partie des fuites et les réinjecter dans le réseau ?</p>	<p>La quantité des pertes est beaucoup plus compliquée qu'avec l'eau. Un m³ d'eau reste un m³, pour le gaz il faudrait une page entière pour donner une explication compréhensible. Par exemple : l'unité de calcul est le Kw mais nous avons des compteurs volumiques, une courbe de conversion est appliquée qui tient compte notamment, de la pression et de la température.</p> <p>Le relevé de gaz vendu se fait deux fois par an alors que celui du gaz acheté est quasiment en temps réel. Le gaz qui fuit ne peut pas être réinjecté dans le réseau, étant précisé que le réseau du gaz est régulièrement inspecté pour éviter les fuites et une inspection est d'ores et déjà mise au budget 2023.</p>
	<p>Pouvez-vous nous indiquer quelle est la proportion de l'eau consommée par les entreprises moudonnoises ?</p>	<p>Nous ne pouvons pas indiquer quelles sont les proportions consommées par les entreprises Moudonnoises car effectivement nous ne tenons pas de statistique séparée de vente entre la consommation privée ou industrielle. D'autre part, cette statistique est très compliquée à mettre sur pied étant donné qu'il est difficile de savoir au final à quoi</p>

		<p>correspond la consommation d'un compteur.</p> <p>Par exemple : une personne à une consommation sous compteur privé et utilise l'eau pour son salon de coiffure, son atelier, sa piscine, son cheval ou son bétail, etc.....</p> <p>Les écoles ne sont pas des ménages mais pas des entreprises non plus et leurs consommations peuvent être importantes (WC, cantine, pelouse, terrain de sport, piscine, etc...).</p> <p>Enfin, la consommation des fontaines est nécessaire pour la bonne exploitation du réseau, à cet effet une annexe a été remise à la COGEFIN indiquant en rouge, les fontaines nécessaires pour l'exploitation du réseau.</p>
--	--	--

Jaugeage des fontaines

	14.06.21	Diamètre		Débit	
		Pastille	trou	L/min.	M3/jour
	En rouge fonctionnement réseau	mm.	mm.		
1	fontaine de Belflori	-	-	-	-
2	fontaine du Bourg, couverte	43	1.9	6.5	9.360
3	fontaine du Pied de la Tour (Sottas)	43	1.5	3.8	5.472
4	fontaine de Moïse	37	2.5	9.3	13.392
5	fontaine de la Rue du Château (Poterne)	37	1.9	6.1	8.784
6	fontaine de la Justice (bistrot de la Tour)	54	2.5	7.2	10.368
7	fontaine des Tisserands	37	2.5	6.8	9.792
8	fontaine de St-Bernard	54	3	12	17.280
9	fontaine de L'Hôtel du Pont	37	2.5	7.8	11.232
10	fontaine de Mauborget (braillard)	43	2	5.5	7.920
11	fontaine des Terreaux	37	2	4.6	6.624
12	fontaine du Marché	37	2.5	6.8	9.792
13	fontaine de St-Etienne (Delamuraz)	37	2	4.5	6.480

14	fontaine de la Caserne communale	37	1.9	4	5.760
15	fontaine de la Douane (poisson)	29	1.3	2.1	3.024
16	fontaine de la Gare	37	1.3	1.7	2.448
17	fontaine du Stand de Tir WC	-	-	-	-
18	fontaine de Fromco	-	-	2.3	3.312
19	fontaine du Parc aux Biches	-	-	3	4.320
20	fontaine de la Piscine, entrée	37	1.3	2	2.880
21	fontaine de la Passerelle (Tennis)	29	1.9	3.2	4.608
22	fontaine de la Place du 14 Avril	37	2.3	5	7.200
23	fontaine des llettes (terrain foot)	54	1.3	1.9	2.736
24	fontaine du Stand de Tir à 300 m	-	-	-	-
25	fontaine de l'école des Sourds	-	-	-	-
26	fontaine de la Ferme du Plan Dessous	37	1	2.3	3.312
27	renouvellement eau Le Plan	29	1	1.3	1.872
28	fontaine de Mazan	-	-	-	-
29	Renouvellement eau Bressonnaz	29	2	5	7.200
30	fontaine d'Av. de Bussy	29	1.3	2	2.880
	Total estimé en l/min :			116.7	
	Total estimé par jour en m3 :				168.048
	Total estimé par année en m3 :				61337.52

**Dicastère de Monsieur Roger Muller, Municipal
Bâtiments, Culture et cultes**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 6 Liste des préavis ouverts	Quels sont les bâtiments communaux qui ont la priorité pour des rénovations ?	Ce tableau indique les projets déjà en cours qui sont encore ouverts mais déjà financés par un préavis. Les priorités se trouvent dans le plan des investissements entre autres. Les priorités sont actuellement l'Auberge de la Douane (étude en cours), le hangar de la ferme de Frémont et des réfections de la voûte de St-Etienne. D'autres travaux devront également être intégrés dans les budgets des prochaines années.
Page 77 Administration et divers	Quel est le rôle de Monsieur Figliola dans l'avenir des fermes communales ?	M. Figliola ne s'occupe pas que des fermes, mais également des autres bâtiments de la commune. Il n'a pas un rôle particulier. Il intervient ponctuellement dans les travaux. Il ne participe pas à la mise en place de la stratégie des fermes, mais uniquement à l'exploitation de celles-ci.
Page 77 Administration et divers	Dans quelle mesure l'intendant des bâtiments élabore-t-il des préavis ?	Aujourd'hui, l'intendant participe à la rédaction des préavis en fournissant si nécessaire des données relatives aux offres en particulier.
Page 77 Eglise St-Etienne	Les CHF 300.00 correspondent à quoi ? (Mariage, Enterrement, etc)	Ces 300.- correspondent à une location pour l'enregistrement d'un CD par un tiers. Les ensevelissements et mariages ne sont pas facturés

**Dicastère de Monsieur Félix Sturner, Municipal
Enfance, Jeunesse et cohésion sociale**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 83 Partenariat et travail en réseau	L'association « Ekriture » fait-elle partie du partenariat géré par le TSP ?	L'association <i>Ekriture</i> , comme d'autres associations privées, fonctionne selon ses propres statuts. Pour l'instant, elle n'a pas fait de demande particulière auprès du TSP, quand bien même elle a repris une partie des activités gérées par <i>Cumpanis</i> avec laquelle le TSP collaborait régulièrement.
Page 80 Transports/Mobilité	<p>La Commune paie-t-elle une contribution, pour les transports de la Broye en fonction du nombre d'habitants ?</p> <p>Si oui, au vu de la hausse des nouveaux habitants suite aux constructions nouvelles, pensez-vous que notre contribution prendra l'ascenseur ?</p> <p>Quel est le calcul ?</p> <p>Est-ce que vous pouvez nous annoncer une meilleure desserte pour les transports des lignes de la Broye ?</p>	<p>La commune paie une contribution au coût du bassin de transport de la Broye en fonction de ses habitantes, ainsi que la qualité de la desserte. Autrement dit, pour ce deuxième aspect, plus la fréquence est haute, plus les coûts vont de pair, c'est ainsi que l'horaire à la demi-heure introduit en 2017 a logiquement contribué à l'augmentation de la contribution.</p> <p>Par ailleurs, il y aura certainement une augmentation, mais elle est à mettre en relation avec les coûts effectifs du bassin de transport ainsi que l'évolution globale du nombre d'habitants de la région concernée, la répartition se faisant entre les différentes communes concernées.</p>
Page 82 TSP	A-t-on une moyenne sur le taux de participants aux animations gérées par le TSP ?	Le TSP n'a pas reçu pour mission d'établir des statistiques précises sur la participation aux activités proposées. Si tel était la volonté de la commission, il serait possible d'établir des données chiffrées à l'avenir.
Page 83 Bar à Café au service de la Jeunesse	Ce Bar à Café va-t-il perdurer ?	Conçu dans le cadre des mesures spéciales financées par le canton pour soutenir la jeunesse durant la période de la pandémie, le « Stand TSP - Bar à café (...) » n'a pas pour vocation de

		<p>devenir une activité pérenne une bonne partie des activités « classiques » pour la jeunesse ayant pu reprendre depuis le début de 2022. Toutefois, il n'est pas exclu de (re)lancer une activité similaire si les besoins s'en faisaient ressentir et/ou si un soutien cantonal dans cette perspective était à nouveau à l'ordre du jour.</p>
--	--	--

**Dicastère de Monsieur Raphaël Tatonne, Municipal
Sécurité et Sports**

Page + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page 88, Sports	Est-ce que la Grenette sera dorénavant dédiée à la patinoire ou sera-t-elle à nouveau en activité à la Caserne ?	La Grenette est dédiée, entre autres, à la patinoire. De par son emplacement couvert, la patinoire a rencontré un grand succès aussi bien auprès de la population que par l'occupation des classes moudonnoises.
Page 90, Sécurité	Pouvez-vous nous expliquer ce qui est inclus dans la « Diminution des épaves, sur le territoire communal » ? Est-ce que cela concerne également Rétro-Bus ?	Quand on parle d'évacuation d'épaves ce sont des véhicules qui sont particulièrement mal parqués, exemple sur passage piétons. Lors de manifestation, des épaves qui n'ont pas respectés la signalisation mise en place sont évacués
Page 91, Sécurité Augmentation des amendes en 2021	Comment expliquez-vous cette augmentation ? Est-elle due au télétravail ?	Peut être liée au télétravail. Cependant, les gens ne respectent pas les horaires des emplacements de stationnements.
Page 91, Sécurité	La clause du besoin étant abolie depuis 1995 dans le Canton de Vaud, nous nous demandons si la Municipalité fait tout de même attention à la diversité des choix de restauration à Moudon. En effet, la promotion économique est peut-être consultée, si oui, qu'en est-il ?	Pour l'instant nous ne faisons pas attention à la diversité. Il y a lieu de souligner qu'au vu du peu de restaurants au sein de notre commune, nous n'allons pas imposer un quota pour le moment.
Page 93, Contrôle des habitants	6197 habitants actuellement à Moudon. Avec l'augmentation de nouveaux habitants, est-ce que le taux d'activité du contrôle des habitants restera à 1.7 EPT?	La situation à ce jour est d'1,7 EPT et d'une stagiaire à 50%. Avec l'augmentation d'habitants prévue, nous serons attentifs au fait qu'il y aura certainement lieu d'augmenter les effectifs. Cependant, pour l'instant, la question n'est pas à l'ordre du jour.

Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur la Comptes 2021

**Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique
Adm. Générale, Promotion économique et Tourisme**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page liasse n° 7 110.3091.00 Cours de formation	Pourquoi les formations prévues en 2021 n'ont pas été dispensées ?	Pour des raisons de disponibilité et de priorisation des missions du personnel communal.
Page liasse n°7 110.3092.00 Frais de recherche de personnel	La moitié de la somme du budget a été utilisée, à quoi cela est dû ?	Le montant mis au budget 2021 correspond à une moyenne des dernières années. En 2021, il y a eu moins de poste mis au concours qu'en moyenne.
Page liasse n° 7 110.3199.00 Frais Divers	Est-ce que la Commune cautionne plusieurs personnes ? Quelle est la participation du locataire cautionné ? Quel est l'usage ?	Non, il s'agit du seul cas connu de la Municipalité et de l'administration, lequel a fait l'objet d'une caution communale en 2005. La participation du locataire s'élève à CHF 4'853.95.
Page liasse n°7 110.3653.99 Dons et aide par « Facture acquittées »	Pour quelle(s) raison(s) le montant a-t-il plus que doublé ?	Le budget avait été établi en prenant en compte les diminutions de location en relation avec la crise sanitaire ; pour comparaison le coût était de chf 32'110.- en 2019. En 2021, la situation sanitaire s'est considérablement améliorée et les réunions, cours ou autres occupations de la salle sont revenues à une situation quasi normale.

**Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale
Environnement et Voirie**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Liasse page n°31 Compte 430.3011.00 / 430.3012.00 Traitements / Salaire personnel occasionnel	Par rapport avec le budget, les traitements ont baissé et les salaires occasionnels ont augmenté, quelle en est la cause ? En rapport avec 2020, ces derniers ont augmenté. Le nombre d'EPT a-t-il lui aussi augmenté ?	La différence globale par rapport au budget est de chf 5'198.-, soit 0.54% de la masse salariale de ce dicastère. Le budget du compte 430.3011.00 est établi avec des hypothèses d'augmentation, notamment en ce qui concerne le coût de la vie et les heures supplémentaires (par exemple de neige). Ces hypothèses se vérifient ou pas dans les situations réelles. Pour le compte 430.3012.00, l'engagement de l'auxiliaire d'été a été de plus grande durée que prévu.
Liasse page n°32 Compte 430.3115.00 Achats véhicules, machines	Baisse par rapport au budget. Est-ce que du matériel n'a pas été acquis ou les coûts ont été moindres ?	Ce compte concerne l'achats de véhicules, de machines et de petit matériel pour l'entretien des véhicules et des machines. Il y a eu moins d'achat de petit matériel ce qui fait un disponible de CHF 5'131.75 par rapport au budget initial.
Liasse page n°32 Compte 430.3133.00 Produits de nettoyage	Quelles sont les raisons qui expliquent une telle diminution des coûts budgétisés ?	Dans ce compte on prévoyait l'achat du chlore pour les fontaines. Du fait qu'on ne les chlorés plus en raison de l'eau qui s'écoule directement dans les eaux claires, Il y a eu moins d'achats de produits en 2021
Liasse page n°32 Compte 430.3141.00 Entretien monuments-murs- divers	Que comprennent ces frais ? Pourquoi une diminution de 20% par rapport au budget ?	Ces frais servent à entretenir les édifices publics. Pour exemple, nous avons remis en état en 2021 les WC publics de la place du marché et celle de la Grenette. Il y a un disponible de CHF 3'744.85 sur ce compte par rapport au budget.
Liasse page n°32 Compte 430.3142.01 Entretien places de parc	Quelles sont les raisons derrière un tel écart avec le budget ?	Le montant budgété est une estimation ; ces dernières années l'estimation s'est avérée quelque peu surfaite et le budget 2022 a été ramené à chf 3'500.-

<p>Liasse page n°32 Compte 430.3155.00 Entretien véhicules et machines</p>	<p>Les coûts augmentent, les machines donnent-elles toujours pleine satisfaction, ou faudra-t-il les renouveler plus tôt que prévu ?</p>	<p>Les machines sont suivies correctement et parfaitement entretenues. Toutefois, malgré ce suivi il est difficile de prévoir des pannes et des réparations extraordinaires.</p>
<p>Liasse page n°32 Compte 430.3185.00 Honoraires et frais d'expertises du réseau routier</p>	<p>Aucun des frais budgétisés n'a été investi. Des expertises ont-elles été reportées ?</p>	<p>Rien n'a été reporté, toutefois nous sommes en train de préparer une expertise générale de notre réseau routier afin de pouvoir mieux budgéter. Cette analyse globale a été mentionnée au budget 2022 pour un montant de chf 25'000.-.</p>
<p>Liasse page n°32 Compte 430.3320.00 Amortissements supplémentaires</p>	<p>A quoi correspondent ces amortissements ?</p>	<p>Amortissement du solde de l'achat de la camionnette Isuzu, préavis 30/18.</p>
<p>Liasse page n°32 Compte 430.3804.00 Fonds de réserve pour places de parc</p>	<p>En retranchant les CHF 9'098.85 pour charges d'amortissement, les charges restent à plus du double de celles budgétisées, pourquoi ?</p>	<p>Les contributions de remplacement pour places de parc (compte no 430.4309.00) sont attribuées à provision pour place de parc. Les contributions de remplacement encaissées se montent à chf 40'000.-</p>
<p>Liasse page n°32 Compte 430.3809.00 Attributions fonds maintien de la valeur</p>	<p>Pourrait-on avoir des compléments d'information relatifs à cet amortissement d'un million quatre-cents mille francs ?</p>	<p>Tout d'abord, il ne s'agit pas ici d'un amortissement, mais d'une attribution à provision. Ce montant a été viré à provision en prévision des frais importants que nous devons bientôt entreprendre sur notre réseau routier d'une valeur d'environ 35 mio. Lorsque l'analyse précédemment mentionnée sera terminée, nous pourrons affiner le besoin et le coût annuel théorique d'utilisation de notre réseau routier communal et ainsi ajuster la mise à provision annuelle nécessaire.</p>
<p>Liasse page n°33 Compte 430.4309.00 Contribution place de parc</p>	<p>D'où provient cette contribution ? Pourquoi est-elle autant supérieure à ce qui était prévu ?</p>	<p>Cela concerne les contributions de remplacement des propriétaires qui n'arrivent pas à construire le nombre de place de parc réglementaires et contribuent ainsi à la création et l'entretien des places de parcs publics. Le montant dépend des projets de construction réalisés dans l'année.</p>

<p>Liasse page n°33 Compte 430.4356.00 Facturation des services à des tiers</p>	<p>Que comprennent ces services ?</p>	<p>Tous les services payants effectués par la voirie (location de table, dégât à des poubelle refacturé aux responsables des dégâts, travaux de nettoyage et entretien extérieurs pour l'AIMSLE, etc...)</p>
<p>Liasse page n°33 Compte 440.3145.00 Entretien & aménagements</p>	<p>Baisse par rapport au budget. Des aménagements ont-ils été reportés ?</p>	<p>Ce compte concerne l'aménagement floral de la ville ainsi que l'achat d'engrais, terreaux et autres liés aux fleurs. Il y a eu moins d'achat et d'aménagement que prévu.</p>
<p>Liasse page n°34 Compte 450.3135.00 Containers et poubelles</p>	<p>A quoi est dû cette diminution ?</p>	<p>Dans ce compte, il est prévu l'achat de sacs poubelles pour les poubelles de ville ainsi que pour l'entretien de ces dernières. Il y a eu moins d'achats que prévu. Des achat et remplacement de container n'ont également pas été nécessaires en 2021.</p>
<p>Liasse page n°34 Compte 450.3188.03 Ramassage papiers</p>	<p>Comment se justifie cette baisse de charges ?</p>	<p>Ces charges sont identiques à 2020 à quelques dizaines de francs près.</p> <p>Lors de l'élaboration du budget, il est gardé une certaine marge en prévision d'éventuel surcoûts liés aux quantités et au prix du carburant qui pourrait générer une augmentation du prix final.</p>
<p>Liasse page n°34 Compte 450.3188.05 Transports - élimination des déchets verts</p>	<p>Comment se justifie cette baisse de charges ?</p>	<p>Nous avons changé de prestataire et les frais liés au transport sont moins élevés.</p> <p>De plus, les quantités de déchets verts à évacuer sont variables d'une année à l'autre en fonction de la météo et des surfaces de tonte du gazon par exemple.</p>
<p>Liasse page n°35 Compte 450.3809.00 Attribution à prov. débiteurs douteux</p>	<p>A quoi correspondent ces charges ?</p>	<p>Il s'agit des personnes ayant du retard dans le paiement de leur taxe et qui potentiellement représentent un risque de perte pour la commune.</p>
<p>Liasse page n°35 Compte 450.3812.00 Attribution à provision gestion déchets</p>	<p>Pouvez-vous développer l'utilité de cette nouvelle attribution ?</p>	<p>Le compte 450 est un compte « autofinancer ». Ce qui signifie qu'il ne peut y avoir ni bénéfices, ni pertes. Dès lors, il y a des années où les produits sont plus grands que les charges et pour équilibrer ce compte,</p>

		il faut attribuer la différence soit à une provision déchets soit aller prendre sur le compte provision déchets.
Liasse page n°35 Compte 450.4354.00 Vente de papier	La nouvelle valorisation du papier, depuis 2021, est-elle pérenne ou sera-t-elle amenée à des évolutions ?	La vente du papier est soumise aux lois du marché. Durant le COVID il y a eu moins de demande donc nous avons dû payer pour éliminer notre papier. En revanche, si la demande est forte, nous sommes rémunérés pour cette élimination. Tous les mois, nous recevons le prix de reprise du papier.
Liasse page n°35 Compte 450.4354.01 Vente alu ménage et fer	Cette augmentation est due à la quantité ou au prix de la matière première ?	Les deux
Liasse page n°35 Compte 450.4359.00 Produit récupération verres	Cette augmentation est due à la quantité ou au prix de la matière première ?	Nous avons mis en place le tri du verre par couleur. Ce qui implique que nous recevons une meilleure rémunération pour la récupération du verre.
Liasse page n°35 Compte 450.4359.02 Produit rétribution collecte appareils électroniques	Comment justifiez-vous cette diminution ?	Il y a eu moins d'appareils électroniques récupérés.
Liasse page n°35 Compte 460.3091.00 Frais pour la formation professionnelle	Les fonds alloués à la formation n'ont pas été utilisés, pourquoi ?	Car en 2021, les cours ont souvent été annulés ou reportés.
Liasse page n°36 Compte 460.3144.00 Entretien du réseau	Ces frais d'entretien, comprennent-ils la mise en séparatif des EU et des EC ?	Pas seulement, il s'agit également de son entretien.
Liasse page n°36 Compte 460.3526.00 Participation à l'exploitation STEP et collecteurs de concentration.	Comment est calculé le coût de participation ?	L'AIML nous facture à l'équivalent habitant (EH). Chaque année, nous fournissons les chiffres à jour de nos EH.

Liasse page n°36 Compte 460.4341.00 Taxe de raccordement	Quelle est cette taxe ? A quoi est dû une telle augmentation ?	A chaque nouvelle habitation, il y a une taxe unique de raccordement à notre réseau EU/EC selon le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.
Liasse page n°36 Compte 470.3185.00 Honoraires études et analyses	Aucune des charges budgétisées n'ont été utilisées. Aucune analyse ou études n'ont été effectuées ?	NON

**Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal
Aménagement du territoire**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page liasse n°12 190.3116.00 Achat de licences informatiques	Quelle est la raison de l'utilisation que de la moitié du budget ?	Ce poste ne peut pas être estimé avec précision, le montant a été reporté de l'exercice précédent.
Page liasse n°13 190.4901.01 Imputation interne charges administratives	Quelle est la raison d'un produit inférieur au budget escompté ?	La répartition des coûts informatiques repose sur une clé de répartition tenant compte de diverses opérations administratives effectuées pour chaque dicastère. (nombre de facture créancier, nombre de factures débiteur et nombre d'écritures comptable). Ces répartitions par dicastères peuvent varier d'une année à l'autre. Etant donné que seuls les imputations internes des services autofinancés sont comptabilisées, le produit imputé à l'interne peut varier de manière plus ou moins conséquentes.
Page liasse n°14 199.3199.00 Frais site internet communal	L'estimation budgétaire n'avait-elle pas été établie sur la base d'une offre ?	Concernant le guichet virtuel : le budget de CHF 8'000 devait couvrir les frais habituels et récurrents du site Internet, ainsi que la mise en œuvre de formulaires en lignes. Comme indiqué en réponse à la motion Lohner et Faqi (communication 49/21) sur la mise à disposition des documents du CC sur le site internet, un dépassement de minimum CHF 4'800.--, était à prévoir sur le compte en question. Ensuite concernant le guichet virtuel : lors de la sélection de la solution, nous avons demandé des offres à 3 sociétés différentes. L'offre retenue consistait en l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution de guichet virtuel pour CHF 12'047 HT, et non plus simplement la création de formulaire en ligne. Entre l'adhésion des utilisateurs, et la conviction que cette solution serait plus avantageuse sur le long terme,

		<p>nous avons fait le choix d'aller de l'avant avec cette solution qui apportait un lot de fonctionnalité beaucoup plus importants, dont le paiement en ligne notamment. Le coût initial pour la mise en place était plus élevé, mais les utilisateurs de l'administration communale sont autonomes pour faire évoluer le système à l'aide d'un large catalogue de formulaires prédéfinis.</p> <p>Le dépassement est supporté par une reprise sur le fonds de renouvellement bureautique.</p>
<p>Page liasse n° 14 199.4801.00 Reprise s/fds renouvellement bureautique</p>	<p>Pourriez-vous nous expliquer l'opération comptable détaillée de ce compte avec « reprise sur fonds de renouvellement bureautique » ?</p>	<p>Il s'agit de la couverture du surcoût du compte 199.3199.00 comme indiqué dans le commentaire de ce même compte « <i>Le coût de la mise en production du guichet virtuel s'est avérée beaucoup plus cher que l'estimation budgétaire. Ce surcoût est couvert par une reprise du le compte de réserve informatique (voir compte no 199.4801.00).</i> »</p>
<p>Liasse page 30 Compte 401.3091.00 Frais de formation Compte 410.3091.00 Formation professionnelle du personnel</p>	<p>Des frais de formation du personnel étaient budgétés et n'ont pas été utilisés. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de formation ?</p> <p>Il n'y en avait d'ailleurs pas eu non plus en 2020 ?</p>	<p>Ce montant récurrent est là pour permettre d'assister à des cours sur des nouveautés en cas de besoin : cours ECA sur les normes incendie, dangers naturels, amiante, etc. Ceci ne peut pas être planifié à l'avance. Ces deux dernières années covid n'ont pas été très propices à la tenue de ce genre de cours.</p>
<p>Liasse page 31 Compte 410.3185.00 Honoraires extérieurs</p>	<p>Moudon s'est associée avec le Canton pour ce projet ?</p> <p>Si oui, Moudon a-t-elle lancé le projet et le Canton nous a suivi, ou est-ce l'inverse ?</p> <p>Ces frais sont-ils liés à l'étude avec le Canton ?</p> <p>De plus, le canton a-t-il participé à ces coûts ?</p>	<p>La section aménagement du territoire est à l'origine de ce projet pour lequel deux services cantonaux ont été convaincu de participer.</p> <p>Le financement convenu est de 1/3 Commune de Moudon, 1/3 Direction de l'énergie, 1/3 Monuments & Sites.</p> <p>Le coût du projet pour la Commune de Moudon est de CHF 22'167.90.-.</p> <p>Le montant qui figure aux comptes est supérieur (CHF 36'527.55), car au moment du bouclage des comptes la part d'un des deux services n'avait pas encore été versée.</p>

Liasse page 31 Compte 420.3320.00 Amortissements supplémentaires	Pourquoi aucun de ces amortissements n'était porté au budget ?	Les amortissements supplémentaires sont décidés au moment de la clôture des comptes en fonction des travaux ou études réalisées et en fonctions des possibilités financières ; ils ne peuvent donc pas être planifiés à l'avance.
--	--	---

**Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal
Finances, Eau et énergies**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page liasse n°16 210.3187.01 Commission perception IS	Comment justifiez-vous une telle baisse ?	Cette commission de perception est facturée par le canton. Les fichiers excel transmis par le canton (entre 1000 et 1500 lignes d'écritures) n'ont pas été analysés pour déterminer avec précision la cause de ces écarts, mais à 1 ^{ère} vue il s'agit de corrections sur des années antérieurs de contribuables importants.
Page liasse n°16 210.4002.00 Impôt sur la fortune	Est-ce volontaire une telle sous-estimation par rapport au budget, si oui pourquoi ?	Non. Les budgets sont établis en fonction des années précédentes et des perspectives prudentes. A noter que chiffres fournis reposent sur des acomptes de l'ACI et non pas sur des taxations définitives.
Page liasse n°16 210.4003.00 Impôt à la source	Est-ce volontaire une telle sous-estimation par rapport au budget, si oui pourquoi ?	Non, réponse idem.
Page liasse n°16 210.4011.00 Impôt sur le bénéfice	Est-ce le bénéfice sur les privés, les entreprises, ou les deux ? De plus, pouvons-nous constater que la reprise économique est bonne ?	Cela ne concerne que les entreprises, les privés ne réalisent pas de bénéfices dans le sens strict du terme. Chf 92'056.- représentent des rattrapages de taxations des années précédentes. Ce montant de rattrapage varie fortement d'une année à l'autre. Les éléments en notre possession ne permettent pas de tirer des conclusions sur la santé financière des entreprises établies sur la commune de Moudon.
Page liasse n°16 210.4051.00 Impôt sur les donations et les successions	Devons-nous craindre, une baisse des recettes fiscales, cela liée par le décès de personnes fortunées ?	Nous ne disposons pas des informations et statistiques nécessaires pour analyser cette situation.
Page liasse n°45 810.3091.00 Frais de formation + Page liasse n°45 Compte 830.3091.00	Pour quelles raisons les formations budgétisées n'ont-elles pas été entreprises ?	La crise sanitaire a diminué l'offre de cours et aucun cours n'a suscité assez d'intérêts.

Frais de formation		
Page liasse n°45 810.3141.00 Entretien technique des réservoirs	CHF 26'000.00 au budget, CHF 13'355.59 dans les comptes. Pourquoi une telle différence ?	Les frais d'entretien sont très fluctuants d'une année à l'autre.
Page liasse n°46 810.3664.00 Subventions zones Protection 1	Pour quelles raisons n'y a-t-il pas eu aucun frais de subventionnement ?	Il s'agit d'un oubli de versement de la subvention en suite de l'absence prolongée de la responsable au niveau de la bourse. Ces montants ont été versés dans le courant du mois d'avril 2022.
Page liasse n°46 810.4341.00 Taxe de raccordement	Pour quelle(s) raison(s) la taxe de raccordement a-t-elle autant augmenté alors que la taxe d'abonnement n'a pas bougé ? Ces deux taxes sont-elles liées ?	Les taxes de raccordement dépendent du nombre de nouveaux raccordements réalisés durant l'année et le montant de la taxe découle du règlement du service des eaux ; cette taxe est facturée une fois. La taxe d'abonnement est beaucoup plus modeste par abonné, mais est facturée chaque année.
Page liasse n°46 810.4363.02 Produits indemnités assurance	Quels problèmes la commune a-t-elle rencontrés pour l'obtention d'indemnités ?	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement d'appareils électronique du réservoir de Belflori détruits par la foudre. - Indemnisation d'un litige concernant l'implantation de canalisation sur des terrains privés.
Page liasse n°46 810.4813.00 Prélèvement s/fonds réserve des eaux	CHF 179'483.37 Pour quelle réalisation a été prélevée cette somme ?	Aucune réalisation en particulier. Il s'agit juste de l'équilibre financier du chapitre de l'eau, comme exigé par la loi.
Page liasse n°47 820.4363.00 Indemnité d'assurance	Quelles problèmes la commune a-t-elle rencontrés pour l'obtention d'indemnités ?	Sinistre sur un mât électrique de la rue du Bourg.
Page liasse n°47 830.3193.00 Cotisations	A qui ou quoi cotisons-nous ?	<ul style="list-style-type: none"> - Association Suisse de l'Industrie Gazière : Contribution au fonds Biogas 2021, chf 2'318.- - Association Suisse de l'Industrie Gazière : Contributions statutaires 2021, chf 4'652.-

		- Association Suisse de l'industrie du Gaz et des Eaux SSIGE, facture membre 2021, chf 4'843.-
Page liasse n°48 830.3819.00 Attribution à fonds de réserve	Pour quel projet cette réserve est-elle faite ?	Aucun en particulier, mais ce fond doit être utilisé dans le cadre du chapitre du gaz.
Page liasse n°48 830.4819,00 Prélèvement s/fonds de réserve du service du gaz	Pour quelle raison la réserve prévue n'a-t-elle pas été effectuée ?	Parce que les comptes ont été meilleurs que prévus, notamment en raison des grandes quantités de gaz vendues, et que la perte prévue ne s'est donc pas réalisée dans les faits.

**Dicastère de Monsieur Roger Muller, Municipal
Bâtiments et Culture et cultes**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page liasse n° 8 150.3510.00 Participation frais écoles de musique (LEM)	La participation est-elle en fonction du nombre élèves moudonnois inscrits ou du nombre d'enfants à Moudon ?	La subvention est versée par habitant et s'élève à 9,50 par unité (article 29 de la Loi cantonale sur les écoles de musique/LEM)
Page liasse n° 9 150.3662.00 Subvention études musicales	Nouveau compte. Destiné à quoi ou qui exactement ?	Subvention pour une élève
Page liasse n° 9 150.4653.01 ristourne subsides années antérieures	Pourquoi n'y a-t-il plus rien depuis 2020 ?	On ne peut pas dire qu'il n'y a plus rien dans ce compte depuis 2020, car en fait 2020 a été la seule année avec un montant dans ce compte ; cela correspondait à une subvention passée en transitoire mais jamais demandée par le bénéficiaire qui n'avait plus besoin de ce subside.
Page liasse n° 9 150.3809.00 Attribution réserves culture et loisirs Page liasse n° 9 150.4809.00 Prélèvement réserves culture et loisirs	CHF 39'000.00 ont été prélevés du compte 150.3653.03 pour le remplacement d'une cuve de la piscine pour les mettre dans le compte 150.4809.00. Mais quel est le lien avec le compte 150.3809.00 ?	Le montant de chf 39'000.- a été dépensé sur le compte 150.3653.03 et cette dépense exceptionnelle a été compensée par une reprise sur le compte de provision 9281.11 Fds de réserve subsides piscine Moudon. Ce prélèvement sur le fonds doit se faire par le compte 150.3809.00 selon le règlement sur la comptabilité des communes.
xxx.3809.00 xxx.3890.01 xxx.3803.00 xxx.3803.01	Fonds de Maintien de la valeur : pouvez-vous nous expliquer la raison de ce nouveau fonds.	Ce fonds doit servir à lisser les charges d'amortissement en fonction des années d'utilisation ou de vie des objets. Par exemple, si la commune investi dans un nouveau bâtiment, le règlement actuel sur la comptabilité des communes oblige à amortir le bâtiment en 30 ans maximum. Ce qui veut dire que durant les 1ères 30 années, le compte d'exploitation devra supporter une charge trop importante par rapport à la dépréciation effective du bien. Une fois l'amortissement complet effectué, soit après 30 ans, il n'y a plus de charges dans le compte

		<p>d'exploitation, ce qui n'est également pas juste, notamment si on veut respecter une certaine égalité transgénérationnelle.</p> <p>L'objectif du fonds de maintien de la valeur, c'est de pouvoir baisser les charges d'amortissements obligatoires par reprise sur le fond lorsque ceux-ci sont trop élevés et au contraire imputer une charge d'amortissement basée sur la durée de vie lorsque l'objet est complètement amorti financièrement. On pourrait aussi dire que cette manière de faire sert à mieux fixer ou calculer le coût d'utilisation des investissements.</p>
<p>Page liasse n° 21 340.3303.00 Amortissements</p>	<p>De CHF 3'700.00 au budget, on passe à CHF 21'512.70 dans les comptes.</p> <p>Pourquoi ?</p>	<p>Le bon résultat de cette année nous a permis de faire des amortissements supplémentaires, soit entre autre chf 17'812.70 pour cet objet qui est maintenant complètement amorti.</p>
<p>Page liasse n°22 342.3141.00 Entretien du bâtiment (Châtelaine)</p>	<p>CHF 1'870.- sont mentionnés pour le remplacement d'un sèche-linge, mais dans le tableau p. Liasse 92, c'est à la Grenette que cette dépense figure, cpte 352.3141.00. Qu'en est-il réellement ?</p>	<p>Effectivement, la remarque concerne le compte no 352.3141.00 de la Grenette et non pas le compte entretien du bâtiment de la Châtelaine.</p> <p>La correction a été faite sur la liasse des comptes, merci.</p>
<p>Page liasse n° 24 354.3141.00 Entretien autres bâtiments</p>	<p>Un dépassement de plus de seize mille francs par rapport au budget, que comprennent ces frais ?</p>	<p>Ce compte dépend principalement des interventions non-prévues dans les bâtiments Il y a eu un cambriolage à la LOJE avec des dégâts pour 5411.-, changement des cylindres aux prisons pour 1625.-, la Rûche 1830.-, Réparation éclairage sous-sol anciennes prisons 2995.-, mise en conformité installation électrique pour 2298.-. Il y encore des plus petites interventions non-prévues.</p> <p>Les cas annoncés à l'assurance sont encore en cours.</p>
<p>Page liasse n° 26 358.3141.00 Entretien bâtiment SI</p>	<p>CHF 7'500.00 au budget, CHF 12'458.65 dans les comptes. Pourquoi une telle différence ?</p>	<p>Il y a eu un remplacement de luminaires en Bronjon et du chauffe-eau pour 1825.-.</p> <p>Divers d'autres dépannages non prévus comme la commande</p>

		électrique des luminaires, le remplacement d'un boiler.
Page liasse n° 28 363.3133.01 Produits nettoyage piscine	CHF 4'500.00 au budget, CHF 265.65 dans les comptes. Pourquoi ?	Ce type de poste est toujours difficile à estimer. Il varie d'année en année en fonction des stocks à disposition. Dans le cas présent c'est ce qui fait la différence
Page liasse n° 28 363.3141.01 Entretien de la piscine	CHF 8'000.00 au budget, CHF 25'978.85 dans les comptes. Même en enlevant les CHF 5'427.90 pour la révision de la pompe, pourquoi un tel écart ?	Budget 2021 sous-estimé si l'on se réfère aux comptes 2020.
Page liasse n° 29 365.3141.00 Entretien divers	Dans la note, installation d'un évier à l'UAPE pour CHF 8'653.00 : pourquoi une telle somme ?	Il s'agit de la mise aux normes du bloc cuisine suite à une inspection. Une facture de CHF 2752.65 pour l'évier et de CHF 5900.- pour les meubles de cuisine.
Page liasse n°38 521.3522.00 Participation Unité accueil parascolaire	Plus de CHF 200'000.00 d'écart par rapport au budget, à quoi cela est dû ?	Ce résultat est dû à une maîtrise des coûts et par des subventions non prévues au budget tels que : Aide au démarrage de l'OFAS 30'700.-, aide covid canton 31'106.-, Subventions FAJE formation 7'500.- et une meilleures participation des parents + 65674.-.
Page liasse n°19 300.3011.00 Traitements service bâtiments	Pour quelle raison les traitements sont-ils inférieurs au budget ?	Les budgets sont établis sur des hypothèses (augmentation du coût de la vie, engagement nouvel ETP, augmentation contractuelle de fin d'année, etc...). Les écarts sont donc quasi impossibles à éviter. Ce poste peut varier en fonction des absences de longue durée, ce qui a été le cas en 2021. Voir 300.4361.00
Page liasse n°19 300.3091.00 Frais de formation	Pour quelle raison les formations n'ont-elles pas été dispensés ?	Les formations ont été mises en attente car un cursus doit être mis en place. Un effort particulier devra être fait dans ce domaine.

Page liasse n°19 300.3182.00 Frais de téléphone et communication	Pourquoi ce poste a-t-il doublé de charge par rapport au budget ?	Lors de l'établissement du budget (été 2020), tous les concierges n'étaient pas encore dotés de téléphones.
Page liasse n°19 300.3114.00 Vêtement de travail concierges	Pourquoi ce poste n'a-t-il pas généralisé de charge comme prévu au budget ?	Il n'a pas eu de nouveau collaborateur à équiper.

**Dicastère de Monsieur Félix Sturner, Municipal
Enfance ; Jeunesse et cohésion sociale**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page liasse n° 43 710.3654.08 Subside Epicerie du Cœur	CHF 2'000.- de plus de subside à cause du Covid, ou cette augmentation sera permanente ? Savez-vous quels sont les critères pour bénéficier de l'épicerie du cœur?	L'augmentation du subside sera permanente. De fait, le budget 2022 a déjà été augmenté à 5'500.- CHF pour tenir compte de l'augmentation de loyer des locaux occupés par l'Epicerie du Cœur. Les critères sont assez ouverts. Lors d'un entretien avec les responsables, il est ressorti que dans certains cas de doute des pièces (par ex. cartes d'identité des membres de la famille) pouvaient être demandées. Cependant, pour la plupart des personnes, la confiance fait office de critère puisqu'il est plutôt rare de se rendre « par plaisir » à une distribution de nourriture. Par ailleurs, la commune n'a pas de droit de regard sur ces éventuels critères puisqu'il s'agit bien d'une association privée.
Page liasse n° 43, 710.3653.00 Soutiens cours appuis (App-App)	Rien en 2020, mais CHF 1'000.- au budget 2021 et finalement rien dans les comptes. Qui est cette association App-App et à quoi était destiné cet argent ? Enfin, pourquoi n'a-t-il pas été utilisé ?	Ce point doit encore être vérifié précisément, mais vu que la mesure App-App consiste dans un soutien scolaire aux apprenti·e·s, il est probable que celui-ci n'a pu se faire durant la période de pandémie, particulièrement durant les moments où les lieux de formation étaient fermés et le présentiel interdit.
Page liasse n° 43, 710.3654.05 Subside hébergement d'urgence	CHF 500.- dans le budget, mais rien en 2020 et 2021 dans les comptes. Pourquoi ?	Aucun hébergement d'urgence n'a été nécessaire en 2020 et 2021. Dès lors, ce montant n'a pas été remis au budget 2022.
Page liasse n° 43, 710.3654.06 Subside Cumpanis	Cumpanis existe-il toujours ?	Cette association s'est dissoute plus ou moins au départ de la commune du diacre Bernard Gobalet, cheville ouvrière de son bon fonctionnement.
Page liasse n° 44 711.4512.00 Participation du Canton	S'agit-il d'une aide ponctuelle ou d'une nouvelle subvention régulière ?	Ce point est à rapporter à la dernière question posée lors de la gestion. En effet, il s'agit de l'aide ponctuelle liée au projet « Stand TSP - Bar à café au service de la jeunesse », soutien

		<p>aux jeunes en période de restriction sanitaire.</p> <p>Etant donné que la mesure était liée à la situation exceptionnelle en période de pandémie, elle ne peut être « régularisée ».</p>
<p>Page liasse n° 44, 720</p> <p>Prévoyance sociale cantonale</p>	<p>A quoi est due cette augmentation générale de la prévoyance sociale ?</p>	<p>Globalement, la prévoyance sociale a subi les contre-coups de la pandémie. Alors qu'en 2020 certaines prestations (par ex. les journées d'hébergement 720.3515.00) avaient diminué, elles ont repris en 2021.</p> <p>Les projections pour 2022, elles, reviennent à des chiffres plus proches de ceux de 2020, mais le décompte final et exact ne se fait définitivement qu'à l'automne, difficile donc de dire avec précision à quoi ils se monteront (prévisions du DSAS de janvier 2022 : 2'481.389.- CHF). De plus, la reprise par le canton d'une partie de la participation à la cohésion sociale (anciennement « facture sociale ») changera également la répartition des coûts pour la commune.</p>

**Dicastère de Monsieur Raphaël Tatonne, Municipal
Sécurité et Sports**

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
Page liasse n°11 170.4359.00 Encaissement entrées piscine ochette	Comment se justifie une si faible rentrée dans la caisse de la piscine ?	Les bassins ont été fermé au public durant une certaine période en raison de la pandémie du Covid.
Page liasse n°12 172.4359.00 Produit locations patins	CHF 16'000.00 attendus au budget, mais CHF 3'174.00 dans les comptes, malgré une bonne fréquentation : comment expliquez-vous cet écart ?	Le budget est établi selon une situation normale, c'est-à-dire avec les locations des mois janvier et février de la saison 2020-2021 et le mois de décembre de la saison 2021-2022. L'écart provient donc du fait que la patinoire n'a pas été installée durant la saison 2020-2021 et n'a donc pas généré de produit durant les mois de janvier et février 2021.
Page liasse n° 12 172.4359.01 Produits de la buvette	Pourquoi la Commune n'a-t-elle pas demandé une rétribution sur le chiffre d'affaire de la buvette, ou tout montant (taxes, forfait) ?	Cela fait partie du nouvel arrangement trouvé avec le responsable de la patinoire. En bref, le responsable s'occupe directement des fournitures de la buvette et encaisse également le produit des ventes. En contrepartie, il gère la patinoire sans rétribution, exception faite durant les heures d'ouvertures spéciales pour les écoles où une indemnité des heures de travail est versée.
Page liasse n°40 610.3102.00 Livres, journaux, doc et frais d'annonce	CHF 700.00 au budget et CHF 5'088.30 dans les comptes : pourquoi une telle différence ?	Le dépassement est dû à l'impression du dépliant « Plan des parking Moudon » qui n'était pas prévu au budget ; chf 4'216.45.
Page liasse n°40 610.3114.00 Achat matériel, habillement, divers	CHF 1'500.00 au budget, CHF 4'332.45 dans les comptes. A quoi correspond cette somme ?	Des dépenses non budgétisées ont été faites : <ul style="list-style-type: none"> - Achat matériel pour la gestion des pigeons en ville, chf 1'750.- - Uniforme pour assermentation, chf 1'209.20.
Page liasse n°40 610.3150.00 Entretien véhicules et machines	Pourquoi une telle baisse depuis 2020 ? De CHF 4'148.20 à CHF 691.15.	Moins de coûts d'entretien que d'habitude.

Page liasse n°40 610.3199.00 Frais divers	CHF 3'000.00 au budget, CHF 8'788.37 dans les comptes. Pourquoi une telle différence ?	Cela est dû au frais des débarras qui ont été beaucoup plus conséquents que normalement, à la suite d'expulsions forcées.
Page liasse n°40 610.4363.00 Frais facturés à des tiers	Peut-on avoir le détail de ce compte, svp ?	<ul style="list-style-type: none"> - Vente de macarons : chf 7'164.- - Participation info. sur Totem : chf 250.- - Prestation des ASP pour le tribunal des Mineurs : chf 120.- - Facturation de frais d'expulsion : chf 4'751.35
Page liasse n°40 610.4370.00 Produit des amendes et permissions	Le produit des amendes a-t-il été volontairement sous- évalué, car il est plus ou moins égal à celui des comptes 2020 ?	Non il n'a pas été sous-évalué, comme expliqué à une rencontre précédente, malheureusement des incivilités liées aux parcage et autres amendes de service ont amenés à ce chiffre. De plus, la part variable correspond aussi aux dénonciations effectuées par les gérances immobilières pour les mises à ban.
Page liasse n°41 620.3185.00 Support ERP Urbanus	Comment se justifie une baisse de CHF 16'000.00 par rapport au budget ?	Le budget est surévalué depuis plusieurs années. Cela a été corrigé dans le budget 2022 avec un montant ramené à chf 4'000.-
Page liasse n°41 620.4312.04 Divers	Que représentent ces divers (CHF 4'237.00)?	Toutes les autres prestations fournies par le contrôle des habitants (permis, renseignements, etc...)

Annexe



Directive sur les subventions de la Commune de Moudon

CHAPITRE I OBJET, CHAMPS D'APPLICATION ET DÉFINITIONS

Art. 1 Objet et champ d'application

La présente directive a pour objet de fixer le cadre de l'octroi et du suivi des subventions octroyées par la Municipalité.

La présente directive s'applique à toutes les subventions octroyées par la Commune de Moudon, y compris les garanties de déficit, les imputations de loyer et les prestations des services communaux.

Toutes autres formes de subvention, soit celles qui consistent en des avantages économiques, en des prêts à conditions préférentielles, en des cautionnements, en des garanties ou toute autre forme non explicitée dans la présente directive en sont exclues.

Art. 2 Définitions

Les subventions consistent en des indemnités ou des aides financières accordées à des bénéficiaires externes à l'administration communale et destinées à favoriser l'exercice de tâches considérées d'intérêt public.

Les subventions peuvent être affectées à l'exploitation ou à l'investissement d'une entité. La présente directive ne s'applique pas aux prestations suivantes :

1. Les transferts provenant d'autres collectivités publiques et régis par un droit supérieur;
2. Les participations de la Commune à des personnes morales;
3. Les aides individuelles, soit les prestations financières octroyées à des bénéficiaires hors administration communale qui n'impliquent pas de leur part d'accomplissement de tâches publiques ou d'intérêt public ;
4. Les subventions casuelles, soit les aides financières octroyées de manière ponctuelle ou pour une durée limitée ;

CHAPITRE II PRINCIPES GÉNÉRAUX**Art. 3 Droit à la subvention**

Il n'existe pas de droit à l'octroi de la subvention, sous réserve de dispositions contraires.

Les décisions relatives à l'octroi de subventions ne peuvent faire l'objet d'un recours.

Art. 4 Bien commun et utilité publique

Les activités ou les projets subventionnés doivent s'exercer en faveur du bien commun, de l'utilité publique et intervenir en faveur de la commune de Moudon ou de sa population.

Art. 5 Principes d'opportunité et de subsidiarité

Les subventions doivent respecter le principe d'opportunité, de subsidiarité et d'adéquation avec les buts poursuivis.

Art. 6 Principe d'égalité entre les femmes et les hommes

Les entités subventionnées sont tenues de respecter le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, et en particulier l'égalité salariale.

Art. 7 Registre des subventions

Le dicastère des finances tient un registre des subventions.

CHAPITRE III DISPOSITIONS APPLICABLES**Art. 8 Décision d'octroi et forme juridique**

Toute subvention fait l'objet d'une décision.

La Municipalité peut décider que la subvention fasse l'objet d'une convention de subventionnement.

Lorsque le montant de toutes les subventions octroyées annuellement à une entité est supérieur ou égal à CHF 100'000.-, une convention de subventionnement est obligatoirement établie.

Le dicastère des finances préavise toute convention de subventionnement avant que cette dernière ne soit soumise à la Municipalité pour validation.

Art. 9 Conformité au budget

Les subventions sont accordées dans les limites des crédits alloués par le Conseil communal.

Art. 10 Demande d'octroi de subvention

La demande de subvention doit être formulée par écrit et accompagnée de tous les documents utiles ou requis.

Elle doit être dûment motivée par l'entité requérante, qui doit démontrer que les principes et conditions de la présente directive sont respectés.

Art. 11 Contenu de la convention

Lorsque la subvention fait l'objet d'une convention de subventionnement dont le montant des prestations annuellement est supérieur ou égal à CHF 100'000.-, celle-ci contient les éléments suivants :

1. objet et but de la subvention;
2. montant global de la subvention, et le cas échéant annuel, sous la réserve de l'octroi

du budget par l'autorité compétente ;

3. bases et modalités de calcul des subventions;
4. forme sous laquelle la subvention sera versée;
5. périodicité et modalités du versement de la subvention;
6. charges et conditions imposées à l'entité bénéficiaire, soit en particulier et notamment,

reddition de comptes, établissement de budgets et des comptes, obligation de réviser ses comptes;

7. durée et renouvellement de la subvention;
8. autorité d'octroi, de suivi et de contrôle de la subvention;
9. clause de résiliation ;
10. objectifs assignés à l'entité bénéficiaire ;
11. réserve que le Conseil communal peut réduire ou supprimer des subventions ;
12. précision qu'il n'existe pas de droit à l'octroi de la subvention ;

CHAPITRE IV SUIVI, CONTRÔLE ET AUDIT

Art. 12 Contrôle de l'utilisation de la subvention

La Municipalité s'assure que les subventions accordées sont utilisées de manière conforme à l'affectation prévue et que les conditions et les charges auxquelles elles sont soumises sont respectées par l'entité bénéficiaire.

Art. 13 Obligation de renseigner et de collaborer

La Municipalité est autorisée à requérir de l'entité subventionnée toutes les informations nécessaires pour assurer le respect de la présente directive et l'utilisation rationnelle des fonds publics.

L'obligation de renseigner et de collaborer subsiste pendant toute la durée de la subvention.

Art. 14 Suivi de la subvention

Les subventions sont examinées dans le cadre de la procédure budgétaire par la Municipalité

CHAPITRE V – RÉGULATION DES SUBVENTIONS**Art. 15 Réduction des subventions**

Les subventions peuvent être réduites en cas de manquements à la présente directive et à l'utilisation rationnelle des fonds publics.

Des infractions importantes ou répétées aux exigences de la Municipalité en matière de conditions de travail peuvent également conduire à la réduction, voire à la suppression de la subvention.

Art. 16 Restitution des subventions et aides

Les subventions et aides être restituées lorsque :

1. elles ont été accordées indûment, que ce soit sur la base déclaration inexactes ou incomplètes ou en violation du droit ;
2. l'entité bénéficiaire ne les utilise pas de manière conforme à l'affectation prévue ;
3. l'entité bénéficiaire n'accomplit pas ou accomplit incorrectement la tâche subventionnée ;
4. les conditions auxquelles elles sont subordonnées ne sont pas respectées.

CHAPITRE VI DISPOSITION FINALE ET TRANSITOIRE**Art. 21 Entrée en vigueur**

La présente directive entre en vigueur dès son approbation par la Municipalité

Art. 22 Dispositions transitoires

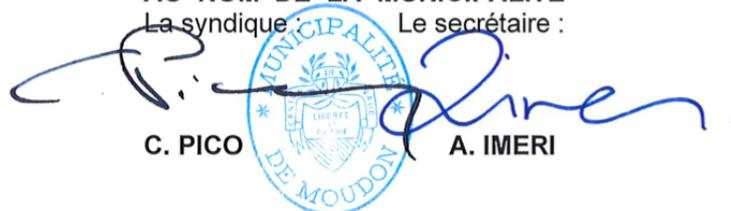
Dès son entrée en vigueur, la présente directive est applicable à toutes les demandes de subventions, y compris celles qui sont déjà en cours et n'ont pas encore fait l'objet d'une décision ou d'une convention.

Ainsi adopté par la Municipalité le 28 février 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :



C. PICO

A. IMERI

